



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 140 et 153 b) de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Force intérimaire des Nations Unies au Liban : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	(Dollars É.-U.)
Crédit ouvert pour 2006/07	496 615 500
Dépenses de 2006/07	495 735 600
Solde inutilisé de 2006/07	879 900
Crédit ouvert pour 2007/08	713 586 800
Dépenses prévues pour 2007/08	616 513 000 ^a
Montant prévu du solde inutilisé de 2007/08	(97 074 000) ^a
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	688 813 300
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	668 370 300

^a Prévisions au 31 mars 2008 (voir annexe I).



I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 16, 17, 23, 28 et 31, des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 20 443 000 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Force intérimaire des Nations Unies (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (voir A/62/751). On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781) le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la FINUL et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la FINUL figure à la fin du présent rapport.

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007

4. Le Comité consultatif rappelle que, par sa résolution 1701 (2006), le Conseil de sécurité a décidé, en vue de compléter et renforcer les effectifs, le matériel, le mandat et le champ d'opérations de la FINUL, d'autoriser un accroissement des effectifs de celle-ci pour les porter à un maximum de 15 000 hommes. Le Conseil a également décidé que la Force devrait, en sus de l'exécution de son mandat au titre des résolutions 425 et 426 (1978), contrôler la cessation des hostilités, accompagner et appuyer les forces armées libanaises à mesure de leur déploiement et aider le Gouvernement libanais à sécuriser ses frontières et les autres points d'entrée.

5. Le montant brut des crédits ouverts par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/250 B pour le fonctionnement et l'élargissement de la Force au cours de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (exercice 2006/07), qui comprenait les ressources déjà approuvées dans ses résolutions 60/278 et 60/250 A, s'élevait au total à 496 615 500 dollars (montant net : 490 984 000 dollars). Il a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Le montant brut des dépenses engagées au cours de l'exercice a atteint au total 495 735 600 dollars (montant net : 490 474 400 dollars), soit 879 900 dollars (0,2 %) de moins que le montant brut alloué (voir A/62/632).

6. Le solde inutilisé de 879 900 dollars est le résultat net d'économies et de dépassements de crédits enregistrés par rapport aux prévisions à diverses rubriques (voir A/62/632, par. 14 à 27). Les économies au titre des contingents s'expliquaient principalement par le nombre moins élevé que prévu des voyages à l'occasion du déploiement, de la relève et du rapatriement, du fait que les durées d'affectation avaient été plus longues et que le déploiement de certains contingents avait été différé. Elles étaient en partie annulées par un dépassement de crédits de 14 356 700 dollars au titre du personnel civil, qui résultait principalement du déploiement plus rapide que prévu du personnel recruté sur les plans international et national, avec un

taux moyen de vacance des postes de 8 % pour le personnel international et de 13 % pour le personnel recruté sur le plan national, contre 34 % et 30 %, respectivement, dans les prévisions budgétaires. Le dépassement de crédits, d'un montant de 7 914 200 dollars, concernant les dépenses opérationnelles était essentiellement imputable à l'achat d'installations préfabriquées pour permettre les grands travaux de rénovation du quartier général de la Force à Naqoura; au remboursement de dépenses de soutien autonome aux pays fournisseurs de contingents, par suite du déploiement plus important que prévu des contingents : et à une augmentation des dépenses au titre des transports maritimes ou fluviaux du fait que le nombre des navires avait été porté à 18 (au lieu de 16 dans les prévisions), comme suite aux conclusions d'une évaluation stratégique des risques et à la révision des ressources nécessaires à la Force intervenue après la soumission du budget.

7. On trouvera à la section IV ci-après, relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (exercice 2008/09), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 décembre 2007 le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la FINUL depuis sa création s'établissait à 4 923 229 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 4 585 926 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 337 303 000 dollars. Au 17 mars 2008, le solde de trésorerie de la Force se montait à 448,3 millions de dollars. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'après déduction d'une réserve de fonctionnement de 89 350 000 dollars pour trois mois il restait 358 950 000 dollars, ce qui suffisait pour procéder à de nouveaux remboursements aux pays fournisseurs de contingents en mars 2008.

9. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif a appris que des remboursements avaient été effectués jusqu'en septembre 2007 aux pays qui fournissaient les contingents et que des nouveaux versements, pour la période allant jusqu'en décembre 2007, étaient également prévus à la fin de mars 2008. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 19 mars 2008 469 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 20 928 000 dollars depuis la création de la mission; les engagements non réglés se chiffraient à 84 000 dollars et sept demandes d'indemnisation étaient en instance de règlement.

10. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2008 le tableau d'effectifs de la FINUL pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (exercice 2007/08) se présentait comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Nombre de postes autorisés^a</i>	<i>Nombre de postes prévus</i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Contingents	15 000	14 382	12 344	17,7
Personnel recruté sur le plan international	410	410	307	25,1
Personnel recruté sur le plan national	841	841	614	27,0
Postes de temporaire	7	7	4	42,9

^a Effectif autorisé le plus élevé.

11. Un état préliminaire au 31 mars 2008 des dépenses de l'exercice 2007/08 a été communiqué au Comité consultatif (voir annexe I). Pour l'ensemble de l'exercice, le montant brut des dépenses engagées et prévues s'élève à 616 513 000 dollars (montant net : 608 131 000 dollars), pour des crédits d'un montant brut de 713 587 000 dollars (montant net : 701 715 000 dollars). Selon ces estimations, des économies d'un montant brut de 97 074 000 dollars pourraient être enregistrées en fin d'exercice.

12. Le Comité consultatif constate que les économies projetées s'expliquent principalement par le montant inférieur aux prévisions des dépenses au titre des contingents – le déploiement effectif étant moins important du fait du rapatriement de plusieurs contingents – et des dépenses au titre du personnel civil – le recrutement se déroulant à un rythme plus lent que ne prévoyait le budget.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats prévus

13. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la FINUL dans ses résolutions 425 et 426 (1978) et l'a élargi dans sa résolution 1701 (2006) (voir par. 4). Dans sa résolution 1773 (2007), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Force jusqu'au 31 août 2008.

B. Ressources nécessaires

14. Le montant brut de l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la FINUL pour l'exercice 2008/09 s'élève à 688 813 300 dollars (montant net : 677 077 300 dollars), soit une diminution de 24 773 500 dollars (3,5 %) par rapport au montant des crédits alloués (713 586 800 dollars) pour l'exercice 2007/08. Ce budget doit couvrir le déploiement de 15 000 militaires, 415 agents recrutés sur le plan international (dont sept à des postes de temporaire) et 842 agents recrutés sur le plan national.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2006/07</i>	<i>Effectif proposé pour 2007/08</i>	<i>Variation</i>
Contingents	15 000	15 000	–

15. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre du personnel militaire pour l'exercice 2008/09 s'élève à 369 385 300 dollars, soit une réduction de 6 150 900 dollars (1,6 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice 2007/08. Cette variation s'explique principalement par la diminution du coût moyen des voyages occasionnés par la relève des contingents (1 000 dollars par personne pour 2008/09 contre 1 400 dollars prévus dans le budget de l'exercice 2007/08), qui résulte d'une meilleure planification du calendrier de la relève (structure moins aléatoire) par rapport à 2007/08. Les prévisions de dépense tiennent compte de l'augmentation projetée de l'effectif moyen de la Force, qui atteindra l'effectif autorisé le plus élevé en passant de 14 382 à 15 000 hommes en 2008/09. Comme indiqué au paragraphe 67 du rapport du Secrétaire général (A/62/751), un abattement pour délais de déploiement de 1 % a été appliqué pour établir les prévisions.

16. Étant donné que 12 344 militaires au total étaient présents à la mission au 31 mars 2008, le Comité consultatif a demandé de plus amples renseignements sur le plan de déploiement prévu pour atteindre l'effectif autorisé de 15 000 hommes pendant l'exercice 2008/09. Parmi les éléments d'information qui lui ont été communiqués le 10 avril 2008 (voir annexe III) figurent des prévisions révisées pour les déploiements, qui représentent l'état actuel des négociations avec les fournisseurs de contingents. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu des prévisions révisées pour les déploiements, l'application d'un abattement de 5 % serait plus réaliste. Le Comité constate que l'augmentation de ce coefficient aboutirait à une réduction de 16 869 500 dollars des ressources nécessaires au titre des contingents, ainsi que par une réduction de 1 699 800 dollars des ressources nécessaires du matériel appartenant aux contingents (soutien logistique autonome).

17. Le Comité consultatif constate que le déploiement actuel est inférieur de 18 % à l'effectif autorisé. Les renseignements reçus au sujet des nouveaux déploiements ne comprenaient pas de calendrier. **Le Comité consultatif considère qu'il conviendrait d'augmenter encore le coefficient d'abattement pour délais de déploiements. Il demande que des données actualisées sur le calendrier des déploiements soient communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le budget de la FINUL, afin qu'elle dispose de tous les éléments voulus pour se prononcer sur la question.**

18. Les ressources demandées comprennent un montant de 8 028 300 dollars pour le versement de l'indemnité de subsistance (missions) à 217 officiers d'état-major du quartier général de la Force. L'augmentation de 5 610 500 dollars par rapport aux ressources approuvées pour 2007/08 tient compte des arrangements modifiés approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/276. Comme indiqué dans le projet de budget (A/62/751 par. 85), ces estimations comprennent également un montant correspondant à l'indemnité de subsistance à verser à 29 officiers d'état-major déployés au siège dans la Cellule militaire stratégique. À ce sujet, le Comité consultatif note que l'Assemblée générale doit examiner le rapport du Secrétaire

général sur l'examen approfondi de la Cellule militaire stratégique (A/62/744), ainsi que le rapport sur une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix (A/62/752), qu'elle a demandés dans ses résolutions 61/250 C et 61/279, respectivement.

19. Le Comité consultatif fera des observations et recommandations sur la Cellule stratégique militaire et la proposition du Secrétaire général d'intégrer les capacités essentielles de cette dernière au Bureau des affaires militaires dans le cadre de son rapport sur la proposition du Secrétaire général tendant à renforcer le Bureau (voir A/62/752). Ses recommandations relatives aux ressources proposées pour la Cellule dans le budget de la FINUL pour l'exercice 2008/09 figurent aux paragraphes 26 à 28.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	410	408	(2)
Personnel recruté sur le plan national ^a	841	842	1
Postes de temporaire ^b	7	7	–

^a Comprend les administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés au moyen des ressources prévues à la rubrique personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Observations et recommandations concernant les postes

20. Les dépenses relatives au personnel civil pour l'exercice 2008/09 sont estimées à 98 649 000 dollars, soit une réduction de 10 770 800 dollars (9,8 %) par rapport au montant alloué pour 2007/08. Cette variation s'explique par une diminution du montant mensuel moyen prévu pour financer les 266 postes d'agent du Service mobile et 17 postes d'agent des services généraux (Autres classes) proposés; par une réduction des ressources nécessaires pour financer les dépenses communes de personnel se rapportant aux agents recrutés sur le plan international, compte tenu du montant total des dépenses effectives de l'exercice 2005/06 et de l'exercice 2006/07; et par une réduction des ressources nécessaires pour financer le versement d'une prime de risque au personnel recruté sur le plan national. Des taux de vacance de 10 % ont été appliqués pour le personnel recruté sur les plans tant international que national, pour prendre en compte les mouvements de personnel normaux.

21. Le Comité consultatif relève que la mission a effectué un examen de ses besoins en ressources humaines qui a abouti à une diminution nette de deux postes d'agent recruté sur le plan international et à une augmentation nette d'un poste d'agent recruté sur le plan national, comme on l'a vu plus haut dans le tableau concernant le personnel civil. Un récapitulatif de toutes les modifications proposées en ce qui concerne l'effectif de la FINUL pendant l'exercice 2008/09 (création de 13 postes, suppression de 14 postes, reclassement de 17 postes et redéploiement de 6 postes) est joint au présent rapport (voir annexe II). On en trouvera une description pour chaque composante dans le rapport du Secrétaire général (A/62/751, par. 9 à 52).

22. Le Secrétaire général propose de créer les postes suivants :

- a) Direction exécutive et administration (1 P-4, 1 P-5);
 - Assistant spécial auprès du commandant de la Force (P-4) (A/62/751, par. 9);
 - Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5) (ibid., par. 10);
- b) Composante 1 : opérations (1 P-2, 2 agents du Service mobile) :
 - Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau des affaires politiques et civiles (ibid., par. 15);
 - Assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau de l'information (ibid., par. 18);
 - Assistant administratif (agent du Service mobile) au Bureau des affaires civiles (ibid., par. 22);
- c) Division de l'appui à la Mission (6 agents du Service mobile, 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) :
 - Cinq postes d'agent recruté sur le plan international (Service mobile) et 2 postes d'agent recruté sur le plan national (agents des services généraux) aux Services administratifs (ibid., par. 28 et 32 à 35);
 - Assistant au contrôle des mouvements (agent du Service mobile) à la Section du contrôle des mouvements (ibid., par. 47).

23. Compte tenu des motifs exposés dans le rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif recommande d'approuver les nouveaux postes proposés, à l'exception de celui de chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission (P-5) et de celui de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2) au Bureau des affaires politiques et civiles. Eu égard à l'effectif actuel de la Cellule d'analyse conjointe (2 P-4, 2 P-3, 2 agents du Service mobile), et à celui de la Cellule militaire stratégique au Siège, et en attendant que l'Assemblée générale prenne une décision sur cette dernière (voir par. 18 et 19, plus haut, et par. 26 à 28, plus bas), le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité de créer un poste à la classe P-5 pour un chef de la Cellule d'analyse conjointe. Il n'est pas non plus convaincu de la nécessité de créer le poste P-2 de spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{ère} classe) compte tenu de l'effectif actuel du Bureau.

24. Le Secrétaire général propose :

- De reclasser à D-1 le poste de Chef du Bureau des affaires civiles (P-5) (A/62/751, par. 20 et 21);
- De déclasser à P-5 le poste de Chef du Bureau de l'information (D-1) (ibid., par. 17);
- De déclasser à P-4 le poste de Conseiller pour l'égalité des sexes (P-5) (ibid., par. 14);
- De transformer en poste d'agent du Service mobile le poste de fonctionnaire du budget (P-3) au Bureau du Directeur de la Division de l'appui aux missions (ibid., par. 25);

- De transformer quatre postes d'agent recruté sur le plan international (1 poste P-2 en poste d'agent du Service mobile, 2 postes d'agent des services généraux en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national) aux Services administratifs (ibid., par. 29; 37 et 38);
- De transformer neuf postes d'agent recruté sur le plan international (1 poste P-3 en poste P-4, 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile, 3 postes P-2 en postes du Service mobile et 4 postes d'agent des services généraux en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) aux Services d'appui intégrés (ibid., par. 44, 46, 50 et 52).

25. Le Comité consultatif recommande d'accepter les reclassements et transformations proposés, compte tenu des motifs exposés dans le rapport du Secrétaire général.

26. Les ressources nécessaires au titre du personnel civil pour 2008/09 comprennent un montant de 1 417 400 dollars destiné à couvrir le coût du personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui tient compte du transfert des dépenses afférentes aux postes de temporaire de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil. Elles doivent également servir à couvrir le coût de quatre postes pour la Cellule militaire stratégique au Siège [1 D-2, 1 D-1 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] (voir plus haut, par. 18) et de trois postes (1 P-4, 1 P-2 et 1 poste d'agent du Service mobile) pour l'Équipe Déontologie et discipline. **Comme indiqué plus haut, aux paragraphes 18 et 19, le Comité consultatif fera des observations et recommandations sur la proposition d'intégrer les capacités essentielles de la Cellule militaire stratégique au Bureau des affaires militaires dans le cadre de son rapport sur les propositions formulées par le Secrétaire général en vue de renforcer ce bureau (voir A/62/752).**

27. Le Comité consultatif constate que le Secrétaire général propose, au paragraphe 32 de son rapport (A/62/744), de réduire progressivement la Cellule militaire stratégique – de 25 % dans un premier temps, de juillet à décembre 2008, et encore de 25 % des effectifs actuels, de janvier à juin 2009 – cette réduction étant subordonnée au renforcement du Bureau des affaires militaires.

28. La Cellule militaire stratégique a été créée pour que la FINUL soit en mesure de s'acquitter des activités – militaires, opérationnelles et relatives à la sécurité – prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1701 (2006). La mission ayant achevé sa phase d'élargissement, la nécessité de maintenir en l'état la structure et l'effectif de la Cellule n'a pas été clairement démontrée. Le Comité consultatif considère que les éléments supérieurs de la hiérarchie civile (1 D-2 et 1 D-1) ne sont plus nécessaires et ne propose donc pas d'approuver les postes correspondants. Par ailleurs, il recommande de modifier le montant des crédits destinés à couvrir le versement de l'indemnité de subsistance (missions) à 29 militaires pour tenir compte de la réduction graduelle de 50 % de l'effectif de la Cellule envisagée au cours de l'exercice 2008/09, le Bureau des affaires militaires devant progressivement assumer la responsabilité de fournir une assistance à la FINUL dans le cadre de ses fonctions établies.

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2007/08</i>	<i>Montant prévu pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
228 630 800	220 779 000	7 851 800

29. Les ressources relatives aux dépenses opérationnelles pour l'exercice 2008/09 représentent une réduction de 7 851 800 dollars, soit 3,4 %, du montant alloué pour l'exercice 2007/08. Les principaux facteurs ayant contribué à cette variation comprennent une diminution des ressources nécessaires au titre des installations et infrastructures (13 581 300 dollars), les grands projets de construction devant s'achever au cours de l'exercice 2007/08, et une diminution des ressources demandées au titre des transports maritimes ou fluviaux en raison de la réorganisation du Groupe d'intervention navale (11 353 200 dollars) (voir plus bas, par. 30). Ces réductions sont annulées par l'augmentation des dépenses prévues au titre des transmissions (8 394 400 dollars) et des transports terrestres (7 717 900 dollars).

Transports maritimes ou fluviaux

30. Le Comité consultatif relève qu'à l'issue d'une analyse effectuée par le Secrétariat, en vue de vérifier que les moyens navals de la FINUL étaient parfaitement adaptés aux tâches à accomplir, il a été proposé de réorganiser le Groupe d'intervention navale. Il en résulterait une diminution de 11 353 200 dollars des ressources nécessaires pour les transports maritimes et fluviaux pendant l'exercice 2008/09, par rapport au montant de 86 627 000 dollars approuvé pour 2007/08. Le Comité consultatif observe que les tâches exécutées par le Groupe conservent toute leur validité, dans la mesure où la situation générale sur les plans politique et opérationnel et celui de la sécurité n'a connu aucun bouleversement (A/62/751, par. 55). La flotte compte désormais 12 vaisseaux, contre 18 pour l'exercice 2008/09, et continue à disposer en permanence de 7 hélicoptères. À la fin de février 2008, la Force maritime européenne, initiative navale d'Europe méridionale a pris le commandement du Groupe d'intervention naval.

Transmissions

31. Les ressources demandées pour les transmissions (24 878 600 dollars) sont supérieures de 8 384 400 dollars (50,9 %) aux ressources approuvées pour 2007/08. Cette augmentation s'explique notamment par l'achat, pour un montant de 5 millions de dollars (coût unitaire : 135 000 dollars), de 32 brouilleurs (matériel pour déjouer les engins explosifs improvisés) nécessaires pour renforcer la sécurité et la sûreté du personnel militaire et civil de la FINUL compte tenu des incidents qui se sont produits en 2007. Un montant de 927 000 dollars est demandé pour financer la mise à niveau du matériel de transmissions du Groupe d'observateurs du Liban (voir plus bas, par. 36). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que, pour d'importantes raisons de sécurité, la FINUL avait commencé à acheter le matériel nécessaire pendant l'exercice en cours. **Dans ces conditions, le Comité consultatif recommande de déduire un montant de 927 000 dollars du montant des ressources proposées au titre des transmissions pour l'exercice 2008/09. Il recommande également de garder à l'examen les ressources restant**

nécessaires pour les transmissions en vue de rationaliser les dépenses correspondantes.

32. À ce propos, le Comité consultatif relève que les objets de dépense les plus importants (dont le montant total devrait atteindre 20 millions de dollars à la fin de l'exercice 2008/09) ont trait à la sécurité. Il a été informé que ces dépenses comprenaient un montant de 6 millions de dollars se rapportant à l'exercice 2006/07, un montant estimatif de 8,9 millions de dollars pour l'exercice 2007/08 et un montant de 5 millions de dollars proposé pour l'exercice 2008/09.

Transports terrestres

33. Des ressources d'un montant de 19 404 900 dollars sont proposées pour les transports terrestres, soit une augmentation de 7 717 900 dollars par rapport au montant approuvé pour 2007/08. Elles comprennent un montant de 6 461 800 dollars destiné essentiellement à financer le remplacement de 20 camions de moyen tonnage et de 22 camions de gros tonnage. Le Comité consultatif a appris qu'il avait été jugé prudent, pendant la phase critique d'élargissement de la mission, de reporter la sortie du stock de ces véhicules. Ceux-ci, qui ont désormais au moins sept ans, ainsi qu'un kilométrage exceptionnellement élevé, auront atteint ou dépassé leur durée d'utilisation normale à la fin de l'exercice 2008/09.

4. Questions diverses

Projets à effet rapide

34. On trouve aux paragraphes 75 à 80 du projet de budget (A/62/751) des données comparatives, par rapport aux exercices précédents, sur les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 au titre des projets à effet rapide, ainsi qu'une brève analyse des résultats obtenus par le passé, comme le Comité consultatif l'avait demandé dans son rapport (A/61/852/Add.16, par. 23). D'après le Secrétaire général, il faut encore resserrer les relations avec les populations locales et montrer ce que la Force apporte au redressement et à la stabilité en général du sud du Liban. Il est proposé d'inscrire au budget 2008/09 un crédit de 500 000 dollars pour ces projets, soit le même montant que celui qui a été approuvé pour le budget 2007/08. Le Comité note que tous les projets seront conçus conformément aux règles habituelles et exécutés directement avec les municipalités, dans un délai de 90 jours et sans engagement de frais généraux. On lui a indiqué que la répartition des ressources entre les différentes catégories de projets serait la suivante pour 2008/09 :

<i>Projets prévus pour 2008/09</i>	<i>Nombre de projets</i>	<i>Montant prévu (dollars É.-U.)</i>
Appui à l'extension de l'autorité de l'État, éducation civique, renforcement des capacités	9	170 000
Gestion des conflits et initiatives de renforcement de la confiance	8	160 000
Accès aux services élémentaires (eau, assainissement, électricité)	10	170 000
Total	27	500 000

35. Le Comité consultatif a aussi appris que les contingents de la Force exécutaient dans les secteurs placés sous leur responsabilité des projets de l'Unité de la coopération entre civils et militaires. **Le Comité note avec reconnaissance que ces projets sont lancés et financés par des pays fournissant des contingents et constate qu'ils s'attaquent à toute une gamme de problèmes d'assistance, par exemple la sensibilisation, dans les écoles, au danger des mines, l'aide médicale et vétérinaire, l'appui en matière d'infrastructure, la formation en informatique et les activités de loisir.** Les projets de l'Unité de la coopération et les projets à effet rapide sont coordonnés par un comité d'agrément chargé d'éviter le chevauchement des financements et les doubles emplois.

Coopération entre missions de la région

36. Le Secrétaire général donne aux paragraphes 60 à 62 de son rapport (A/62/751) des renseignements sur la coopération entre les missions implantées dans la région. À ce propos, le Comité consultatif rappelle que, depuis la création de la FINUL, 51 observateurs militaires non armés du Groupe d'observateurs au Liban de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) exercent leur activité, qui est complémentaire de celles des contingents de la Force, sous la direction opérationnelle du Commandant de la FINUL. Celle-ci assure le soutien logistique et l'appui administratif du Groupe d'observateurs (voir par. 31 ci-dessus). Le remboursement des frais de communication par réseaux commerciaux et de l'achat de pièces détachées pour les véhicules est réglé par facturation intermissions adressée à l'ONUST par la FINUL.

37. D'autre part, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales qui se trouvent dans la région (FINUL, Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement, Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, ONUST, Commission d'enquête internationale indépendante et Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban) partagent des moyens et des compétences dans le domaine de la formation et coordonnent leurs programmes en la matière afin d'optimiser la participation au niveau de la région. À ce propos, on trouve aux paragraphes 71 à 74 du rapport du Secrétaire général (A/62/751) de l'information sur les projets de la Mission et les ressources prévues dans ce domaine pour l'exercice 2008/09. **Le Comité consultatif se félicite de la forme que prend actuellement la coopération régionale et espère bien que celle-ci se poursuivra.**

38. **Tout en notant que certains éléments de la capacité de l'ONUST sont chapeautés par la FINUL (Groupe d'observateurs au Liban) et la FNUOD (Groupe d'observateurs au Golan), le Comité consultatif demande au Secrétaire général d'examiner le dispositif administratif concernant l'ONUST et de rendre compte de son analyse dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir A/62/781, par. 31).**

Bureau de Tel-Aviv

39. Le Secrétaire général indique au paragraphe 11 de son rapport (A/62/751) que les ressources prévues pour le Bureau de Tel-Aviv ont été transférées de la composante 1 à la rubrique Direction exécutive et administration, sous l'autorité directe du Commandant de la Force. Le Comité consultatif a été informé que, comme suite à un accord passé récemment avec le Gouvernement israélien, la FINUL avait lancé la mise en place du Bureau afin de renforcer la liaison avec les

responsables militaires et les autres autorités gouvernementales, et qu'il avait aussi été convenu entre les deux parties que le Bureau serait dirigé, au moins au début de son fonctionnement, par un officier supérieur. À sa demande, le Comité a reçu le détail des dépenses prévues pour le Bureau dans le rapport du Secrétaire général, qui sont estimées à 1 033 020 dollars :

- Indemnité de subsistance (missions) pour quatre militaires, à la rubrique Personnel militaire (166 520 dollars);
- Salaires de quatre civils (1 P-5, 1 P-4 et 2 agents du Service mobile), à la rubrique Personnel civil (614 500 dollars);
- Bureaux, à la rubrique Dépenses opérationnelles (252 000 dollars).

40. Le Comité consultatif constate que le montant du loyer des bureaux, chiffré dans le budget initial à 6 208 dollars par mois, est passé récemment à 21 000 dollars par mois, compte tenu d'une étude du marché et de négociations tenues avec un loueur éventuel. **Le Comité engage le Secrétaire général à s'entendre avec le Gouvernement israélien pour que celui-ci fournisse dans les délais habituels l'aide qui est attendue d'un gouvernement hôte.**

Contrôle

41. Le Comité consultatif note que le Bureau régional d'audit et de contrôle, qui apparaît dans l'organigramme de la FINUL (A/62/751, annexe I), compte 11 postes provisoires (1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 2 agents des services généraux (G-1 à 6) et 2 agents des services généraux recrutés sur le plan national) financés au moyen du compte d'appui. S'étant renseigné, il a appris que le Bureau ne comptait que deux auditeurs (1 P-5 et 1 P-3) sur les cinq autorisés. Deux autres ont été sélectionnés en vue de leur embauche, l'avis de vacance concernant un second poste d'auditeur P-4 a été republié et le recrutement de deux assistants (agents des services généraux G-1 à 6) est également en cours. En ce qui concerne les deux postes vacants d'enquêteur (1 P-4 et 1 P-3), il a été indiqué au Comité que leur sélection dépendrait de l'issue de l'examen du rapport sur le renforcement des activités d'enquête auquel doit se livrer l'Assemblée générale et des crédits ouverts au budget du compte d'appui pour 2008/09. Le Comité a aussi été informé que, faute de capacité suffisante, les audits des opérations aériennes, du comité local des marchés, des marchés relatifs à l'assainissement et de la consommation de carburants avaient été retardés, de même que des enquêtes concernant la gestion des marchés en général, la facturation relative aux marchés, les rations et les demandes d'indemnité ou de remboursement du personnel. **Le Comité regrette que les services de contrôle aient été en sous-effectif pendant la période de croissance de la Mission et souligne l'importance que revêt la mise en place d'une capacité de contrôle adéquate dans la région.**

IV. Conclusion

42. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la FINUL pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 sont indiquées au paragraphe 28 du rapport sur l'exécution du budget (A/62/632). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de l'exercice clos le 30 juin 2007, soit 879 900 dollars, ainsi que les recettes diverses et les ajustements de cet**

exercice, soit 7 372 800 dollars, soient portés au crédit des États Membres, selon des modalités qu'il appartient à l'Assemblée générale de fixer.

43. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre à propos du financement de la FINUL pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 98 du projet de budget (A/62/751). **Compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 16, 17, 23, 28 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant prévu pour financer les activités de la FINUL pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 soit réduit de 688 813 300 dollars à 668 370 300 dollars.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/632)
- Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/751)
- Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2008/135)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport intitulé « Force intérimaire des Nations Unies au Liban : Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 » (A/61/852/Add.16)
- Résolutions 425 (1978) et 426 (1978) du 19 mars 1978, 1701 (2006) du 11 août 2006 et 1773 (2007), du 24 août 2007, du Conseil de sécurité
- Résolutions 60/278 et 61/250 A, B et C sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
- Rapport du Secrétaire général sur l'examen approfondi de la Cellule militaire stratégique (A/62/744)
- Rapport du Secrétaire général sur une analyse détaillée du Bureau des affaires militaires au sein du Département des opérations de maintien de la paix

Annexe I

Dépenses effectives et prévues de la FINUL : exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1 ^{er} juillet 2007-31 mars 2008			1 ^{er} avril-30 juin 2008 : dépenses prévues	Prévisions au 30 juin 2008			Explication des écarts
	Montant réparti	Dépenses	Solde inutilisé		Dépenses effectives + dépenses prévues	Solde inutilisé prévu	Écart en pourcentage	
	(1)	(2)	(3)=(1)-(2)		(4)	(5)=(2)+(4)	(6)=(1)-(5)	
Militaires et personnel de police								
Observateurs militaires	—	—	—	—	—	—	—	Déploiement moins rapide que prévu
Contingents	375 536	281 493	94 043	45 216	326 709	48 827	13,0	
Police des Nations Unies	—	—	—	—	—	—	—	Taux de déploiement inférieur à celui retenu lors de l'établissement des prévisions
Unités de police constituées	—	—	—	—	—	—	—	
Total partiel	375 536	281 493	94 043	45 216	326 709	48 827	13,0	
Personnel civil								
Personnel recruté sur le plan international	67 288	36 182	31 107	14 659	50 840	16 448	24,4	
Personnel recruté sur le plan national	40 702	19 158	21 544	8 116	27 274	13 428	33,0	Taux de vacance de postes plus fort que prévu, du fait du fort taux de renouvellement du personnel
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—	—	—	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 430	468	962	175	643	787	55,0	Retard pris dans le recrutement des membres de l'Équipe de la déontologie et de la discipline, qui devait être achevé fin février 2008
Total partiel	109 420	55 808	53 612	22 949	78 757	30 663	28,0	
Dépenses opérationnelles								
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—	—	—	
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	

	1 ^{er} juillet 2007-31 mars 2008			1 ^{er} avril-30 juin 2008 : dépenses prévues	Prévisions au 30 juin 2008			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	
Consultants	461	11	451	146	156	305	66,1	Retardement du déploiement des conseillers pour les questions de police, dans l'attente d'une demande du Gouvernement libanais
Voyages	759	664	95	221	885	(126)	(16,6)	Augmentation du nombre de réunions et de conférences régionales destinées à renforcer la coopération régionale
Installations et infrastructures	79 867	40 614	39 253	37 648	78 261	1 605	2,0	Coût moins élevé que prévu des projets de construction, économie en partie annulée par la présentation de demandes de remboursement imprévues de la part des pays fournisseurs de contingents pour des travaux remontant à l'exercice 2006/07
Transports terrestres	11 687	9 532	2 156	3 004	12 536	(849)	(7,3)	Achat de véhicules supplémentaires à équiper, pour raisons de sécurité, de dispositifs de protection contre les engins explosifs artisanaux
Transports aériens	7 183	3 647	3 536	4 752	8 399	(1 216)	(16,9)	Nombre d'heures de vol augmenté afin de réduire au minimum les déplacements par la route, compte tenu de la plus récente évaluation des risques, et hausse du prix des carburants aviation
Transports maritimes ou fluviaux	86 627	10 617	76 010	57 683	68 300	18 327	21,2	Moins de navires déployés que prévu
Transmissions	16 484	12 890	3 595	6 205	19 095	(2 611)	(15,8)	Achat non prévu au budget de matériel de contre-mesures pour la protection contre les engins explosifs artisanaux et de matériel de transmissions pour le Groupe d'observateurs au Liban, pour raisons de sécurité
Informatique	4 365	2 984	1 381	1 343	4 327	38	0,9	
Services médicaux	8 020	4 026	3 994	2 682	6 708	1 312	16,4	Déploiement plus lent que prévu du personnel
Matériel spécial	6 234	3 087	3 148	2 942	6 029	206	3,3	Matériel moins cher que prévu (gilets de protection antiminimes, jumelles et dispositifs de vision nocturne)

	1 ^{er} juillet 2007-31 mars 2008			1 ^{er} avril-30 juin 2008 : dépenses prévues	Prévisions au 30 juin 2008			Explication des écarts
	Montant réparti (1)	Dépenses (2)	Solde inutilisé (3)=(1)-(2)		Dépenses effectives + dépenses prévues (5)=(2)+(4)	Solde inutilisé prévu (6)=(1)-(5)	Écart en pourcentage (7)=(6)/(1)	
Fournitures, services et matériel divers	6 443	3 495	2 949	2 356	5 851	593	9,2	Dépenses de fret moins élevées que prévu du fait que la quantité déployée de matériel appartenant à l'ONU a été inférieure aux prévisions
Projets à effet rapide	500	281	219	219	500	—	—	
Total partiel	228 631	91 846	136 785	119 200	211 046	17 584	7,7	
Total brut	713 587	429 147	284 440	187 366	616 513	97 074	13,6	
Recettes provenant des contributions du personnel	11 872	5 075	6 796	3 306	8 381	3 490	29,4	
Total net	701 715	424 072	277 644	184 060	608 131	93 584	13,3	
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—	—	—	
Total	713 587	429 147	284 440	187 366	616 513	97 074	14,0	

Annexe II

Récapitulatif par composante des modifications de tableau d'effectifs proposées pour la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009)

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Direction exécutive et administration				
Bureau du Commandant de la Force	+1	P-4	Assistant spécial du commandant de la Force	Création de poste
Cellule d'analyse conjointe de la Mission	+1	P-5	Chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission	Création de poste
Bureau de Tel-Aviv	+1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Transfert d'un poste de la composante 1
	+1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Transfert d'un poste de la composante 1
	+2	SM	Agent du Service de sécurité (1), assistant administratif (1)	Transfert de postes de la composante 1
	<u>+6</u>			
Composante 1				
Bureau des affaires civiles et politiques	-1	P-5	Conseiller pour l'égalité des sexes	Poste reclassé à P-4
	+1	P-4	Conseiller pour l'égalité des sexes	Reclassement d'un poste P-5
	+1	P-2	Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1 ^{re} classe)	Création de poste
Bureau de l'information	-1	D-1	Chef du Bureau de l'information	Poste reclassé à P-5
	+1	P-5	Chef du Bureau de l'information	Reclassement d'un poste D-1
	+1	SM	Assistant administratif	Création de poste
Bureau des affaires civiles	+1	D-1	Chef du Bureau des affaires civiles	Reclassement d'un poste P-5
	-1	P-5	Chef du Bureau des affaires civiles	Poste reclassé à D-1
	+1	SM	Assistant administratif	Création de poste
Bureau de Tel-Aviv	-1	P-5	Spécialiste des questions politiques (hors classe)	Poste transféré à la composante Direction exécutive et administration
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Poste transféré sous la rubrique Direction exécutive et administration
	-2	SM	Agent du Service de sécurité et assistant administratif	Postes transférés sous la rubrique Direction exécutive et administration
	<u>-1</u>			

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
Composante 2				
Section du budget	-1	P-3	Fonctionnaire du budget	Poste reclassé dans la catégorie des agents du Service mobile
	+1	SM	Assistant (budget)	Reclassement d'un poste P-3
Bureaux administratifs de secteur	-1	SM	Fonctionnaire d'administration de secteur	Poste supprimé
	-5	GSN	Interprètes	Postes supprimés
	-2	GSN	Interprètes	Transférés à la Section du personnel
Bureau du Chef des Services administratifs	+1	SM	Assistant administratif	Création de poste
Section des finances	-1	P-2	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Poste reclassé dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national
	+1	AN	Fonctionnaire des finances (adjoint de 1 ^{re} classe)	Reclassement d'un poste P-2
Section du personnel	+4	SM	Administrateur de base de données (1), assistant ressources humaines (2), assistant administratif (1)	Création de postes
	+2	GSN	Assistant base de données (1), assistant ressources humaines (1)	Création de postes
	+2	GSN	Assistants linguistiques	Transfert de postes des bureaux administratifs de secteur
Section des achats	-1	G-1 à 6	Assistant achats	Poste reclassé dans la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national
	+1	GSN	Assistant achats	Reclassement d'un poste d'agent des services généraux (G-1 à 6)
Section des services généraux	-1	SM	Assistant services de voyage	Poste reclassé dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national
	-1	G-1 à 6	Assistant (réclamations)	Poste reclassé dans la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national
	+2	GSN	Assistant services de voyage (1), assistant (réclamations) (1)	Reclassement de 2 postes d'agent des services généraux (G-1 à 6)
Section de la gestion du matériel	+1	P-4	Chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks	Reclassement d'un poste P-3
	-1	P-3	Chef du Groupe de contrôle du matériel et des stocks	Poste reclassé P-3

<i>Unité administrative</i>	<i>Nombre de postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>
	+3	SM	Assistants au contrôle du matériel et des stocks (2), assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents (1)	Reclassement de postes d'agent des services généraux (G-1 à 6)
	-3	G-1 à 6	Assistants au contrôle du matériel et des stocks (2), assistant à la gestion du matériel appartenant aux contingents (1)	Postes reclassés dans la catégorie des agents du Service mobile
Section des approvisionnements	-1	P-2	Assistant carburants	Poste supprimé
Service médical	-1	P-2	Auxiliaire de pharmacie	Poste reclassé dans la catégorie des agents du Service mobile
	+1	SM	Médecin	Reclassement d'un poste P-2
Section du contrôle des mouvements	+1	SM	Assistant au contrôle des mouvements	Création de poste
Section du génie	-1	P-3	Ingénieur	Poste supprimé
	-1	P-2	Fonctionnaire d'administration	Poste supprimé
Centre des opérations logistiques conjointes	-2	P-3	Fonctionnaires du soutien logistique	Postes supprimés
	-1	SM	Assistant soutien logistique	Poste supprimé
Section des communications et des services informatiques	-2	P-2	Informaticiens auxiliaires	Postes reclassés dans la catégorie des agents du Service mobile
	+3	SM	Informaticiens auxiliaires (2), technicien en informatique (1)	Reclassement de postes P-2 et d'un poste d'agent des services généraux (G-1 à 6)
	-1	G-1 à 6	Technicien en informatique	Poste reclassé dans la catégorie des agents du Service mobile
Section des transports	-2	SM	Assistants aux transports	Postes supprimés
Section des opérations aériennes	-1	P-3	Chef des services techniques	Poste reclassé dans la catégorie des agents du Service mobile
	+1	SM	Chef des services techniques	Reclassement d'un poste P-3
	-6			
Total				
Personnel recruté sur le plan international	-2			
Personnel recruté sur le plan national	+1			
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	-			
Total	-1			

Abréviations : AN = administrateur recruté sur le plan national; G-1 à 6 = agent des services généraux (G-1 à 6);
GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national; SM = agent du Service mobile.

Annexe III

Évolution des effectifs de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

	<i>Effectifs</i>
1. Effectif militaire au 29 février 2008	12 483
2. Effectif militaire au 31 mars 2008	
Officiers d'état-major en poste au quartier général de la Force	189
Soldats en campagne	10 829
Force d'intervention navale	1 326
Total partiel (2)	12 344
3. Effectifs supplémentaires à déployer	
a. Officiers d'état-major en poste au quartier général de la Force	28
b. Soldats en campagne	
Compagnie du soutien au quartier général de la Force	200
Unité de police militaire du secteur est	65
Unité de police militaire du secteur ouest	30
Compagnie de protection de la Force	150
Compagnie de la force d'intervention rapide	200
Unité de la coopération entre civils et militaires	11
Compagnie des relations des militaires avec la population	44
Unité de surveillance aérienne	60
Bataillon du renseignement, de la surveillance et des missions de reconnaissance	250
Compagnie du renseignement, de la surveillance et des missions de reconnaissance du secteur est	142
Compagnie du renseignement, de la surveillance et des missions de reconnaissance du secteur ouest	142
Équipe des opérations spéciales	150
Total partiel (3)	1 444
c. Marins	400
Total des effectifs supplémentaires à déployer	1 872
Effectif militaire après déploiement d'unités ou de militaires supplémentaires	14 216